



Présence sur le lieu de travail mais renvoie à la maison

Par **Sansan57196**, le **31/01/2017** à **17:27**

BonjourrrrrJ'étais sensée travailler dimanche matin mais je ny suis pas allé et je n'ai pas prévenu le lendemain donc lundi je me présente au travail ma chef me renvoie à la maison me disant qu'elle a déjà une remplaçante sachant que mon contrat allé jusque aujourd'hui 31/01/2017. J'ai donc rendu toute mes affaires elle m'a dit que mardi ajd je pouvais venir travailler mais j'ai rendue quand même mes affaires et je ne me suis pas présenté ajd puisqu'elle avait prit une remplaçante tout ça parce que je ne m'étais pas présentée un jour au travaille première fois en 4 mois.rnrnAvait elle le droit de me renvoyer chez moi le lundi alors que j'étais présente ?rnrnMerci par avance.

Par **morobar**, le **31/01/2017** à **18:02**

Bonjour,rnLa question est un peu superflue.rnVu d'ici vous avez cessé le travail dimanche au lieu de mardi et c'est tout.rnPour mon in formation personnelle, que signifie "adj" que vous semez un peu partout dans vos propos ?

Par **jos38**, le **31/01/2017** à **18:11**

bonsoir. ajd : aujourd'hui??

Par **Sansan57196**, le **31/01/2017 à 18:18**

J'étais juste absente dimanche pour une raison médicale, donc lundi je me suis présentée au travail et on m'a renvoyé à la maison prétextant qu'il y avait déjà quelqu'un pour me remplacer. Mais qui est prioritaire moi qui suis en poste ou la remplaçante ?

Par **morobar**, le **31/01/2017 à 18:24**

L'employeur ne peut effectivement pas vous renvoyer aussi facilement, même en mise à pied. Mais selon toutes les apparences, vous n'avez pas repris votre poste de travail sans motif et sans prévenance.

Par **Sansan57196**, le **31/01/2017 à 18:28**

Je n'ai pas repris le travail car elle m'a dit de rentrer puisque une remplaçante était déjà là, aurais-je quand même du prendre mes fonctions même si la remplaçante était là ?

Par **morobar**, le **31/01/2017 à 19:48**

Normalement oui. Mais :
* vous êtes absente le dimanche sans motif et sans prévenir
* le lundi votre chef vous renvoie chez vous et vous rendez vos affaires
* le mardi vous n'allez pas au travail, et votre contrat s'achève.